



Commission Paritaire de Branche
20 février 2019
Relevé de décisions

Les Fédérations Employeurs signataires s'engagent sur la constitution d'un fonds du dialogue social géré par une structure associative paritaire destinée notamment à financer le fonctionnement des Instances nationales et régionales de dialogue social.

En cas de mise en place de l'OPCO SANTE au sens du rapport de MARX-BAGORSKI et de la disparition des DRP UNIFAF, les employeurs du secteur s'engagent à dynamiser les DR CPNE. Dans ce cas et dans l'attente que soit négocié un accord sur les moyens du fonds du dialogue social du secteur, l'ensemble des droits afférents aux mandats nationaux et régionaux UNIFAF en matière d'autorisation d'absence sont transférés à due concurrence sur les 4 réunions de la CPNE et les 4 réunions des DR-CPNE pour l'année 2019.

Lors de la mise en place du fonds du dialogue social, il est convenu de revoir à la hausse le nombre de DR-CPNE et de CPNE. Ceci dans le cadre d'un accord négocié visant à assurer un niveau d'intervention, dans la limite des moyens du fonds du dialogue social du secteur.

UNIFED

NEXEM

CFDT

CGT Bernard FAIGOUT

CGT-FO

FO Sante
& Hôpitaux

SUD

Mr. FNAS fo
ERIC DENISEN